

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars à dix heures, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

| En exercice | Présents | Nombre de procurations | Nombre de suffrages exprimés |
|-------------|----------|------------------------|------------------------------|
| 15 | 15 | 0 | 15 |

DATE DE LA CONVOCATION

Le 16 mars 2026

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Sophie GAUTHERET, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Patricia CHAMBARD, Lisa MORAND

MM. David LAFONT, Martial CHEVALIER, Christophe SUBTIL, Loïck YONNET, Dylan BUELLET, Sébastien FAVIER, Lionel GUILLOT, Julien MOISSONNIER

Absents excusés :

A été élue secrétaire : *Madame Lisa MORAND*

Objet : ELECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : **15**

À déduire: **1**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **14**

Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

– M. LAFONT David : **14** voix (quatorze voix)

- M. LAFONT David ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

